



**Déclaration commune  
du SNUipp-FSU et du Se-Unsa  
au Conseil Départemental de Formation  
du vendredi 17 septembre 2010**



Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Ce conseil départemental de formation se réunit, tardivement, pour présenter les formations qui sont proposées dans notre département pour cette année scolaire 2010-2011.

Permettez-nous d'abord de souligner l'effort qui jusqu'alors avais toujours permis dans notre département de maintenir une offre de formation continue de qualité. Cette politique départementale avait pu perdurer, même si l'offre s'était amenuisée, alors qu'elle n'était plus en œuvre dans nombre d'autres départements.

Si aujourd'hui nous pouvons souligner une diversité du panel de formations proposé dans le volet départemental, elle est grandement liée à l'incorporation des animations pédagogique dans le plan départemental de formation. Nous tenons à rappeler ici qu'une cession d'un ou deux jours n'est à nos yeux pas une formation mais une information. Malheureusement, les inspecteurs et les services départementaux doivent, chacun à leur niveau, brider leurs ambitions en raison de moyens alloués qui sont bien en deçà des besoins, tel un boulanger contraint de faire son pain sans farine...

Ce constat objectif illustre à la fois le manque d'ambition de l'État pour son service public d'éducation et l'isolement grandissant auquel nos collègues doivent faire face dans leur classe.

Pour rappel, l'an dernier vous avez du modifier, puis annuler la quasi-totalité des stages de formations programmées en mai. Comment ne pas faire le lien avec la pénurie de remplaçants particulièrement forte l'an passé et la baisse drastique des crédits alloués à la formation? Il est inadmissible, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, que la formation continue soit utilisée comme variable d'ajustement pour tenter de masquer les conséquences de la politique gouvernementale de non renouvellement d'un fonctionnaire sur deux !

Nous souhaitons nous arrêter sur la double conséquence de l'abandon de la formation initiale et de l'accompagnement à l'entrée dans le métier. Depuis plusieurs années, la formation continue repose, pour la plus grande part, sur les stages en responsabilité des PE2. Déjà mise à mal par la fluctuation du nombre de stagiaires, elle se réduit à peu de chagrin avec la mise en place de la réforme de la formation des maîtres. Le budget présenté par le gouvernement ne permet pas de pallier cette disparition puisque le renforcement de la brigade de remplacement s'avère impossible. Quid de la formation continue dans les années à venir ? Les quelques collègues qui vont partir en formation, vont devoir laisser leur classe en responsabilité aux futurs candidats au concours, inscrits en master. Nous allons au devant de grandes difficultés sur les plans pédagogiques et déontologiques.

De plus, par le passé, le plan de formation proposait des stages de formation aux enseignants néo-titulaires, dans le cadre de la formation initiale différée. Cette année, ce n'est plus cas, pire même il n'est déjà plus question de formation initiale pour les PES mais de formation continuée, cela laisse interrogateur sur leur conditions d'entrées dans le métier.

Nous tenons à rappeler qu'enseigner est un métier qui s'apprend et qu'un haut niveau d'étude ne pourra jamais remplacer une réelle formation professionnelle. Tant pour les futurs et les jeunes enseignants que pour les titulaires déjà en poste, la formation continue est indispensable. Elle doit permettre de prendre du recul afin d'analyser ses pratiques, de les confronter à celles de ses pairs, à la lumière des recherches en didactique.

Le niveau départemental est totalement « vaporisé » (10 stages à candidatures individuelles pour 232 départs prévus l'an passé, 3 cette année pour 60 départs). Tout repose donc sur les écoles et leurs enseignants. La formation serait même uniquement de la responsabilité des circonscriptions et des collègues. Peut-on considérer que les animations pédagogiques, et l'autoformation en autonomie deviennent progressivement les seuls temps de formation continue ? Qu'en est-il du droit individuel à la formation et de sa mise en place ?

Monsieur l'Inspecteur d'Académie, c'est pour toutes ces raisons et parce que nous ne voulons pas cautionner cette baisse de 75% de l'offre de formation que nous ne siégerons pas à ce conseil de formation. La formation des enseignants nécessite une ambition forte car elle est une des conditions indispensables qui permettront de conduire les élèves qui nous sont confiés sur les chemins de la réussite.

Monsieur l'inspecteur d'académie : Pour la formation on ne doit pas se priver !